

# Façonner un nouveau contrat social pour l'éducation Perspectives sur les questions de gouvernance

## APPEL À CONTRIBUTIONS

Cet appel à contributions invite des intellectuels, chercheurs, éducateurs et professionnels à soumettre des textes de réflexion de 1000 à 2000 mots abordant, sous différents angles, les impératifs de gouvernance nécessaires à un nouveau contrat social pour l'éducation. Les soumissions feront l'objet d'une évaluation collégiale et une sélection sera publiée dans un recueil qui paraîtra en Anglais et en Français, en prévision du Sommet du futur organisé par l'ONU.

**Toutes les soumissions doivent être réceptionnées avant le 31 janvier 2023.**



## Descriptif

Fin 2021, la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation a publié son rapport [Repenser nos futurs ensemble lançant un appel pour un nouveau contrat social pour l'éducation](#). Le rapport soutient que seul un nouveau contrat social pour l'éducation peut à la fois corriger l'exclusion persistante des plus vulnérables du système éducatif, tout en garantissant que les savoirs et l'apprentissage contribuent à façonner des futurs plus justes et durables. Un nouveau contrat social pour l'éducation implique de nouvelles modalités de gouvernance fondées sur trois principes fondamentaux. Premièrement, une éducation de qualité tout au long de la vie est un droit humain. Deuxièmement, l'éducation est avant tout un projet public collectif. Troisièmement, les savoirs et l'éducation sont des biens communs qui doivent refléter la grande diversité des modes de connaissance, de vie et d'existence de l'humanité afin de relever les défis interdépendants de l'humanité et de la planète.

Ces principes au cœur du nouveau contrat social pour l'éducation sont en contradiction avec les tendances dominantes dans la gouvernance des affaires publiques, y compris dans le domaine de l'éducation. De plus en plus, le néolibéralisme et les principes du marché inspirent des modèles et des modalités de gouvernance qui promeuvent la concurrence, la déréglementation, la privatisation, la standardisation et un pilotage réduit à de simples indicateurs quantitatifs qui limitent la diversité dans l'éducation et favorisent l'isomorphisme. En outre, et peut-être plus inquiétant encore, les systèmes éducatifs conventionnels perpétuent des modèles de développement dominants qui reposent sur la production et la consommation sans limites et sur l'exploitation des êtres humains et de la planète.

Il est donc nécessaire d'explorer la relation entre les tendances de gouvernance et le processus d'élaboration d'un nouveau contrat social pour l'éducation si l'humanité souhaite changer de cap vers des futurs justes, inclusifs et durables. Ce recueil explorera la manière dont un nouveau contrat social pour l'éducation requerra des modèles de gouvernance, des approches et des fondements alignés sur des principes clés. Caractérisée par la coopération et la solidarité, soucieuse d'une large participation et de l'instauration de la confiance, et attachée à la justice sous toutes ses formes, l'éducation nécessitera de nouvelles formes de leadership, de hiérarchisation des priorités, de participation et de réforme politique à travers l'ensemble de ses systèmes, processus et objectifs.

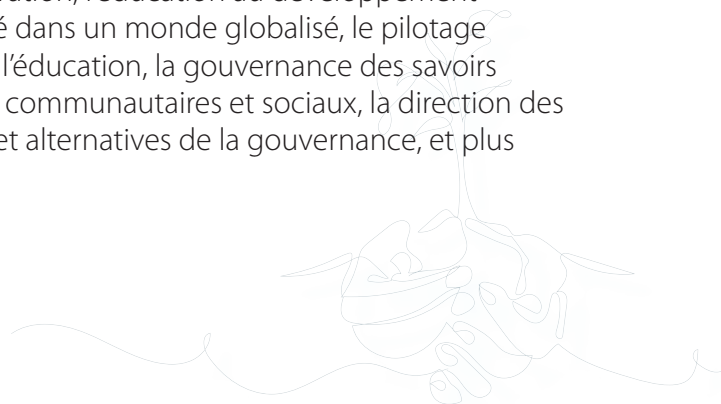
Les auteurs sont encouragés à s'appuyer sur le rapport de la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation, [Repenser nos futurs ensemble : Un nouveau contrat social pour l'éducation](#), et ils pourront également trouver utile de se référer au rapport du Secrétaire général des Nations Unies, [Notre programme commun](#), qui lance un appel pour un nouveau contrat social ancré dans les droits humains. Le recueil publié offrira une analyse essentielle au Sommet du futur, qui sera convoqué par les Nations Unies en septembre 2024.

## Thèmes et champs d'investigation

Les auteurs sont invités à soumettre des textes de réflexion sur l'un des cinq axes d'investigation suivants, en lien avec les enjeux de gouvernance d'un nouveau contrat social pour l'éducation :

1. Établir des normes de solidarité, de coopération et de confiance
2. Cultiver et protéger les savoirs et l'éducation comme biens communs
3. Réviser les modes, modèles et mécanismes de gouvernance
4. Renforcer les capacités, le leadership et l'apprentissage
5. Définir de nouvelles priorités, politiques et trajectoires du changement

Un large éventail de thèmes liés aux enjeux de gouvernance d'un nouveau contrat social pour l'éducation sont les bienvenus, y compris (mais pas seulement) : les 'futures thinking' pour l'éducation, le 'systems thinking' et la théorie de la complexité, l'éducation tout au long de la vie, l'enseignement supérieur, l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les enseignants et la profession enseignante, les programmes scolaires et la pédagogie, la recherche et l'innovation, l'éducation au développement durable, l'éducation à la citoyenneté dans un monde globalisé, le pilotage de la transformation numérique de l'éducation, la gouvernance des savoirs communs, le rôle des mouvements communautaires et sociaux, la direction des écoles, les approches autochtones et alternatives de la gouvernance, et plus encore.



## **Axe 1 : Établir des normes de solidarité, de coopération et de confiance**

Quels visions, principes et objectifs partagés devraient guider les relations entre l'éventail de plus en plus large d'acteurs impliqués dans l'offre éducative, la participation et la gouvernance ? Comment la gouvernance peut-elle favoriser la confiance, l'inclusion, la cohésion sociale, et la consolidation de la paix dans et par l'éducation ?

## **Axe 2 : Cultiver et protéger les savoirs et l'éducation comme biens communs**

Dans quelle mesure des futurs justes, inclusifs et durables dépendent-ils de la protection des savoirs et de l'éducation comme biens communs ? Quels rôles les autorités nationales et locales jouent-elles dans la mise en place de cadres juridiques et réglementaires appropriés et à même d'orienter les ressources et les efforts tout en évitant les enclos de la commercialisation ? Quel est le lien entre l'éducation et les biens communs de l'information ainsi que les savoirs communs, y compris les biens communs numériques ?

## **Axe 3 : Réviser les modes, modèles et mécanismes de gouvernance**

Quels modes, modèles et mécanismes peuvent aider à traduire les principes d'un nouveau contrat social en systèmes et processus de gouvernance qui soient démocratiques, participatifs et collaboratifs ? Comment stimuler des environnements favorables de manière à s'adapter au contexte, à corriger les exclusions du passé et à répondre aux besoins de changement, tout en embrassant divers modes de connaissance, de vie et d'existence.

## **Axe 4 : Renforcer les capacités, le leadership et l'apprentissage**

De quelles capacités les États et autres parties prenantes ont-ils besoin pour gouverner efficacement les paysages, acteurs, objectifs et espaces de plus en plus complexes de l'éducation ? Quels processus de renforcement des capacités, de formation et de développement du leadership sont nécessaires ? Comment la recherche et l'innovation peuvent-elles contribuer à façonner un nouveau contrat social pour l'éducation ?

## Axe 5 : Définir de nouvelles priorités, politiques et trajectoires du changement

Comment les priorités communes en matière d'éducation peuvent-elles être recentrées sur des préoccupations de justice sociale, économique et environnementale, plutôt que sur les préférences du marché ? Comment l'engagement de toute la société peut-il contribuer à protéger l'éducation des perturbations mondiales, de l'austérité financière et des contraintes budgétaires ? Quels engagements et accords trans-sectoriels et inter-sectoriels sont nécessaires à l'élaboration d'un nouveau contrat social pour l'éducation ?

### Conditions d'admissibilité

Les auteurs sont invités à soumettre des textes de réflexion de 1000 à 2000 mots en Anglais ou en Français sur l'un des thèmes décrits ci-dessus. Toutes les soumissions doivent présenter une argumentation ou une prise de position claire et bien étayée. Si les textes sont écrits dans une langue autre que l'une des deux langues de travail officielles de l'UNESCO, ils doivent inclure une traduction complète en Anglais ou en Français pour être prises en considération. La date limite de soumission est le **31 janvier 2023**.

Nous définissons les textes de réflexion comme des textes originaux et inédits ayant un objectif précis. Ils peuvent allier des idées théoriques et empiriques, proposer des concepts novateurs et/ou susciter une réflexion. Les textes de réflexion peuvent porter sur des préoccupations mondiales ou régionales et faire référence à des expériences nationales ; toutefois, veuillez noter que nous ne recherchons pas d'analyses comparatives régionales ou transnationales. Nous ne sollicitons pas non plus d'études de cas, bien que la présentation d'une expérience nationale ou régionale spécifique puisse être utilisée pour illustrer un concept ou une priorité. De même, le texte de réflexion ne se veut ni un guide politique, ni un guide technique.

Les soumissions proposées seront sélectionnées en fonction de leur pertinence vis-à-vis de l'appel, de la clarté de l'argumentation, de la consistance de l'analyse et de la qualité de l'écriture. Toutes les propositions ne peuvent être acceptées, et les éditeurs sont libres d'accepter ou de rejeter une proposition en fonction de ces critères et de l'orientation générale de la publication. Les textes soumis doivent être rédigés par un ou plusieurs individus. Les textes provenant

d'organisations, d'entreprises ou d'autres entités ne seront pas pris en compte s'ils n'indiquent pas les auteurs du texte. Les textes sélectionnés seront publiés dans le cadre du recueil qui sera diffusé lors de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2023.

Les textes de réflexion doivent être soumis par le biais du formulaire web disponible via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/F49fx01vuX>. Les soumissions doivent inclure les éléments suivants :

- 1. Titre.** Choisissez un titre approprié. Le titre doit résumer l'idée ou les idées principale(s) de votre contribution. Un bon titre contient le moins de mots possible pour décrire adéquatement le contenu et/ou l'objectif.
- 2. Nom(s) de l'auteur et affiliation.** Le nom et l'affiliation de l'auteur figureront dans la table des matières et/ou en marge du texte de réflexion. Ajoutez les auteurs dans l'ordre dans lequel vous souhaitez qu'ils apparaissent dans la version finale, ainsi que leur brève biographie.
- 3. Titres des en-têtes et sous-titres.** Les titres ne doivent pas dépasser 90 caractères (espaces compris). Ils ne doivent pas comporter de chiffres, d'acronymes, d'abréviations ou de ponctuation. Ils doivent être suffisamment détaillés pour répertorier l'objet, mais suffisamment généraux pour que les lecteurs extérieurs au domaine puissent comprendre de quoi il s'agit. Les titres et sous-titres ne sont pas obligatoires, bien qu'ils permettent de guider le lecteur.
- 4. Longueur du texte.** La contribution doit compter entre 1000 et 2000 mots (police Arial 11, double interligne).
- 5. Style de citation.** Le style de citation doit être conforme aux règles du [Manuel de style de l'UNESCO](#) (pp. 39-44).

Les auteurs des soumissions acceptées devront signer une cession de droits avant la publication. L'UNESCO n'offre aucune rémunération pour la soumission des travaux de réflexion liés à cet appel à contributions.

